



© GDS 50



Fiche d'identité

- Parasite
- Très résistant dans l'environnement
- Espèces touchées : nombreuses espèces, dont l'Homme.

Diagnostic

Recherche sur les matières fécales de veau malade.

CRYPTOSPORIDIOSE DU VEAU

La Cryptosporidiose est une diarrhée due à un parasite, *Cryptosporidium parvum*, de la famille des coccidies. La maladie concerne essentiellement les veaux âgés de 4 à 21 jours, le plus souvent vers 8 à 10 jours d'âge.

Symptômes

- Diarrhée néonatale plus ou moins sévère, avec une déshydratation plus ou moins importante, pouvant parfois conduire à la mort en l'absence de réhydratation adaptée,
- Amaigrissement, lié aux modifications de la structure intestinale.

Transmission

- Ingestion d'un aliment ou d'eau contaminés,
- Matériel, sols, litières, murs contaminés,
- Trayons souillés.



Comment la maladie arrive-t-elle dans un cheptel ?

Les cryptosporidies sont présentes dans quasiment tous les cheptels, les adultes étant fréquemment des porteurs sains. La maladie s'exprime lorsque la pression d'infection déborde les défenses immunitaires du nouveau-né.

Le **cycle court (4 jours) et la grande contagiosité** de ce parasite entraînent des épisodes parfois explosifs en élevage.

Quelles mesures de lutte médicale mettre en place ?

- **Réhydratation du veau,**
- Utilisation préventive sur prescription du vétérinaire traitant d'**halofuginone** (Halocur®/Halagon®/Kriptazen®) dans les 24 à 48 heures qui suivent la naissance, à raison d'une fois par jour pendant 7 jours, en évitant la distribution aux veaux dont l'estomac est vide. Il convient de bien respecter la dose prescrite compte-tenu des risques de toxicité de cette molécule,
- Depuis près de 2 ans, le Gabbrovet Multi® a obtenu une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour le traitement des diarrhées néonatales à cryptosporidies, en plus de celle contre les infections intestinales à E. coli sensible à la paromomycine, molécule antibiotique.
- Le vaccin Bovilis Cryptium®, mis sur le marché en 2024, et administré aux mères gestantes, permet de protéger les veaux contre cette infection, sous réserve de la distribution précoce de 3 à 4 litres de colostrum issu de mères vaccinées, puis d'un lait de transition pendant les 4-5 premiers jours de vie.

Quelles mesures de prévention sanitaire mettre en place ?

- Local ou parc de vêlage réservé à cet usage, nettoyé et désinfecté entre chaque série de vêlages, apporter une litière propre et sèche entre chaque vêlage d'une série. Proscrire les vêlages dans une travée accueillant également les taries, ou dans une infirmerie,
- Distribution précoce d'un colostrum de bonne qualité immunologique,
- Logement individuel pour les veaux laitiers, nettoyé et désinfecté entre chaque veau,
- Matériel (seau, tétine, etc.) nettoyé et désinfecté,
- Coin veau propre et sec pour les veaux allaitants.
- Vide sanitaire au moins une fois par an de la nurserie avec décapage, puis désinfection avec un désinfectant homologué contre ces bactéries.

À savoir :

Cryptosporidium parvum peut résister plusieurs mois dans un environnement frais et humide.

Une immunité protectrice limite la Cryptosporidiose clinique sur les veaux âgés de plus de 3 semaines.

Les co-infections avec d'autres agents infectieux (colibacilles, rotavirus, coronavirus...) sont fréquentes.

C'est une **zoonose**.

Les désinfectants classiques, tel que le chlore, ne sont pas efficaces contre les cryptosporidies. Un traitement au chlore de l'eau peut masquer une contamination du capte par des cryptosporidies.

Actions et aides du GDS

Prise en charge de 50 à 75% (selon niveau de cotisation) **HT** des frais d'analyse au LABEO Manche sur les matières fécales d'un veau malade, ou des frais d'autopsie au LABEO Manche d'un veau mort.

Pour plus d'informations, contactez-nous.